

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formations linguistiques, culturelles, pédagogiques et artistiques

IVT - INTERNATIONAL VISUAL THEATRE 7 cité Chaptal - 75009 Paris

IVT - International Visual Theatre est une association loi de 1901 dirigée par Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David. Espace d'échange, de rencontre et de découverte pour les sourds et les entendants regroupant un théâtre, un centre de formation et une maison d'édition. IVT est aujourd'hui un lieu unique en France qui, à 43 ans d'existence, porte un projet de développement essentiel pour le rayonnement de la langue des signes. IVT - International Visual Theatre est un centre de formation. Il propose 20 modules de formations et accueille près de 1000 stagiaires chaque année. Les formations d'IVT s'adressent tant aux néophytes désireux d'apprendre la LSF qu'aux personnes signantes souhaitant se former dans des domaines divers. Dans chaque cursus, l'enseignement vise à préserver la langue et à mettre en valeur sa singularité visuelle, corporelle et syntaxique. En appui à son activité pédagogique, IVT édite et diffuse depuis 40 ans des ouvrages de références pour la langue des signes et la culture sourde. Un catalogue d'une quarantaine d'ouvrages est à disposition du public, comptant notamment cinq dictionnaires bilingues.

IVT - International Visual Theatre répond aux normes européennes et est centre de formation accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale (N° organisme de formation 11 75 44018 75). Il prépare notamment au DCL, Diplôme de Compétence en Langue.

ORGANISATION DES COURS

Toutes nos formations sont organisées en cours collectifs par des formateurs diplômés et expérimentés sourds qui s'expriment en Langue des Signes Française (LSF). Les formations sont limitées à 14 personnes maximum par groupe. En-dessous de 4 personnes, IVT se réserve le droit d'annuler une session de stage.

LIEU

Les cours ont lieu à : IVT- International Visual Théâtre - 7 cité Chaptal, 75009 Paris.

JOURS ET HORAIRES DES COURS

- Les stages intensifs (linguistique, culturelle et pédagogique) se déroulent sur une ou deux semaines à raison de 30 ou 60 heures par modules, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 13h00. Inscriptions possibles tout au long de l'année.
- Les cours du soir se déroulent sur toute l'année scolaire (hors vacances scolaires de la zone C et jours fériés), de septembre à juin, à raison 2 heures par semaine soit 60 heures annuelles. Ils ont lieu le lundi et le mardi soir selon le niveau, de 18h00 à 20h00. L'inscription est ouverte à partir de juin.
- Les stages intensifs Master Class ont lieu deux à trois fois par an, se déroulent sur une semaine à raison de 30 heures hebdomadaires du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Inscriptions possibles tout au long de l'année.
- Les ateliers se déroulent sur un week-end à raison de 14 heures samedi et dimanche de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

AVANT L'INSCRIPTION

Certains prérequis peuvent être demandés en fonction des formations, nécessitant une évaluation diagnostic ou un entretien avant inscription.

1/ Évaluation diagnostic de niveau de LSF

Évaluation obligatoire pour connaître votre niveau de langue des signes avant de vous inscrire à la formation ou pour les personnes qui ont suivi les cours de LSF dans un autre organisme qu'IVT ou pour celles qui ont suivi une formation à IVT il y a plus d'un an. L'évaluation est nécessaire car elle consiste à vous positionner dans le module de formation correspondant à votre niveau selon la progression pédagogique propre à IVT. (Évaluation gratuite)

Aucune attestation de niveau ne sera délivrée à l'issue de cette évaluation.

Pour demander un rendez-vous, inscription sur le site www.ivt.fr et remplir le formulaire "Demande d'évaluation de niveau".

2/ Entretien avant inscription à la formation culturelle, pédagogique et linguistique (uniquement perfectionnement à la LSF)

Les personnes désirant intégrer l'un de nos modules doivent prendre un rendez-vous pour un entretien à distance par Skype ou dans nos locaux. L'entretien est nécessaire car il consiste à évaluer votre niveau de langue des signes (maîtrise suffisante) et à définir votre projet de formation.

Pour demander un rendez-vous, téléchargez le formulaire « demande d'entretien préalable » et renvoyez le rempli à administration.formation@ivt.fr

3/ Demande de candidature à la formation artistique

Les candidats à la formation Master Class ont obligation de fournir les pièces suivantes : CV complet (Format PDF exigé), vidéo-lettre de motivation en LSF (uniquement par wetransfert.com) et bulletin de demande de candidature rempli. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Il est également conseillé de vérifier la date de clôture d'inscription, toute demande au-delà de la date ne sera pas prise en considération. La sélection de votre candidature sera connue par mail environ une semaine après la fermeture des inscriptions.

INSCRIPTION

Nos stages sont parfois complets plusieurs semaines voire plusieurs mois à l'avance, seul un dossier complet et accompagné d'un acompte ou d'un accord de prise en charge sera pris en compte. Les demandes d'inscription par téléphone ou par mail ne suffisent pas à être inscrit.

L'inscription est ferme et ne peut être modifiée, sauf en cas de force majeure (justificatifs obligatoires).

Inscription à la formation dans le cas d'une prise en charge

Dans le cas où votre formation est prise en charge, préparez votre dossier plusieurs mois à l'avance. Afin de permettre la constitution de votre dossier dans de meilleures conditions, veuillez télécharger votre demande de candidature sur notre site, remplissez le formulaire et regroupez les pièces qui demandent à être traitées (formulaire de prise en charge, cachet à apposer...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION CONTINUE

A la fin de chaque niveau (module A.1.1, A.1.2 etc...), les formateurs procèdent à une évaluation continue permettant de valider le passage du stagiaire au niveau supérieur. Le résultat de cette évaluation est transmis au stagiaire. En cas de niveau non acquis, le stagiaire devra se réinscrire au même niveau s'il souhaite poursuivre sa formation ou alors sera remboursé pour les niveaux supérieurs payés non effectués.

A la fin de chaque grand cycle d'apprentissage, A1, A2, B1 et B2 les apprenants passent un test qui évalue leurs connaissances en Langue des Signes Française : selon le critère défini par le CERCL (Cadre Européen Commun de référence pour les Langues – A1, A2, B1, B2...). Une attestation d'évaluation en Langue des Signes Française leur sera alors envoyée sanctionnant le niveau acquis. Dans le cas où le niveau ne serait pas acquis par le stagiaire, lui empêchant l'accès au niveau supérieur, les niveaux supérieurs payés non effectués seront remboursés.

ATTESTATION

A l'issue de la formation, IVT remet une attestation d'assiduité et de réussite au stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un organisme, IVT fait parvenir à ce dernier un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

PRIX, FACTURATION ET RÉGLEMENT

SANS PRISE EN CHARGE

Un chèque d'acompte correspondant à 30 % du prix de la prestation (non remboursable) est obligatoire pour valider l'inscription.

Pour les inscriptions à titre individuel, le solde des factures doit être réglé le premier jour de chaque session de formation par carte bancaire, virement bancaire, ou chèque à l'ordre d'IVT.

AVEC PRISE EN CHARGE

En cas de règlement par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au stagiaire de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation.
- s'assurer de l'acceptation de sa demande.
- de fournir à IVT le ou les justificatifs de l'accord de prise en charge

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'IVT, à réception de facture, après l'action de formation.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde restant sera facturé au stagiaire.

Le paiement des stages intensifs se fait au fur et à mesure du déroulement de la formation, semaine par semaine.

Pour les cours du soir, l'inscription vaut pour l'année scolaire avec possibilité de payer en 3 fois maximum et jusqu'au 31 décembre de l'année d'inscription.

Il existe 5 catégories de tarifs :

- Tarif plein
- Tarif réduit sur présentation d'un justificatif (demandeurs d'emploi, étudiants, intermittents)
- Tarif parents d'enfants sourds de moins de 20 ans sur présentation d'un justificatif (MDPH)
- Tarif avec prise en charge (convention de formation professionnelle)
- Tarif CPF

Nos formations ne sont pas assujetties à la TVA.

ABSENCES

Pendant la formation, toute absence devra être justifiée. Si les absences sont supérieures à 30 % du temps de la formation, le formateur pourra convoquer le stagiaire car l'acquisition des modules d'apprentissage pourra être remise en cause.

En cas de départ du stagiaire pendant une formation, une décharge de responsabilité sera à signer par le stagiaire.

CONDITIONS D'ANNULATION

Cas d'annulation par le stagiaire

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la formation, le dossier est retourné au stagiaire et aucun paiement n'est dû. En cas d'annulation à moins de 15 jours avant le stage, IVT facturera 30% du prix total de la formation (somme correspondant à l'acompte demandé lors de l'inscription). Si l'annulation intervient le 1er jour ou en cours de stage, le montant de la formation sera intégralement dû (sauf cas de force majeure). Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IVT se réserve le droit d'annuler le stage 6 jours au moins avant le début de la formation. Le montant versé sera alors intégralement remboursé ou la formation, d'un commun accord, reportée.

Cas de force majeure

IVT est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. IVT ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à IVT, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'IVT.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le respect du nouveau Règlement Général Européen de Protection des Données Personnelles (RGDP), entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, IVT s'engage à stocker vos données à caractère personnel de manière sécurisée. Elles ne sont en aucun cas cédées ou vendues. Aussi, vous recevrez nos newsletters car vous vous êtes intéressé à notre activité : spectacles, formations, invitations diverses. Vous disposerez du droit de vous en désabonner à tout moment, via un lien de désinscription mis en évidence en bas de chaque newsletter.

LOI APPLICABLE

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre IVT et ses Clients.

Pour le service formation
Mise à jour : le 24/06/2020